

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Séance 18 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix sept, le **18 décembre à 20h30**

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LACROIX, maire de Buthiers.

**Présents** : M. LACROIX Jean-Yves, Maire,  
Mme RICHARD Nathalie, M. FRANCE BARBOU Jean-Luc, M. CHAMOREAU  
Christophe, *Adjoins*,

Mme BLONDEAU Delphine, Mme BOUTET Agnès, Mme BURGNET Annie, M.  
KIPIENNE Emeric, M. GRISON Gérard, *conseillers municipaux*.

Absents excusés :

M. THEVENET Julien *donne pouvoir à M. LACROIX Jean-Yves*.

Absent : M. BOISGARD Olivier.

Secrétaire de séance : M. CHAMOREAU Christophe

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
11	9	10

Date de la convocation
12 Décembre 2017

**A Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**B Adoption de l'ordre du jour de la séance**

L'ordre du jour de la séance est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- 2) SAFER : convention surveillance et interventions foncières
- 3) DETR (Dotation d'Équipement Territoires Ruraux) 2018 : protection incendie, éclairage sécurité et alarme incendie - mairie et école -
- 4) Département de Seine-et-Marne : convention de mise à disposition d'un abri-voyageurs
- 5) CDG (Centre Départemental de Gestion de la fonction publique) : convention unique annuelle aux missions,
- 6) Décisions modificatives
- 7) Remboursement d'un sinistre,
- 8) Délégués au SIARCE, SIGEGAS et CCAS
- 9) Affaires, informations et questions diverses

**1) P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)**

Le Plan Local d'Urbanisme sera proposé à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine séance, lorsque la bonne intégration des avis des Personnes Publiques Associées aura été vérifiée par la Commission « Urbanisme ».

**2) SAFER : convention surveillance et interventions foncières / délibération n°54/2017**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à une proposition de convention avec la SAFER, pour surveillance et interventions foncières, du fait de conditions financières jugées sans rapport avec l'utilité que pourrait en retirer la Commune.

**3) DETR (Dotation d'Équipement Territoires Ruraux) 2018 : protection incendie, éclairage sécurité et alarme incendie - mairie et école - / délibération n°55/2017**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement Territoires Ruraux, au titre de « la protection incendie, éclairage sécurité et alarme incendie - mairie et école- », (taux entre 20 et 50%).

Est concernée une remise à niveau générale de l'éclairage de sécurité. Les devis de la société Arli pour un montant total de 4 677,08 euros hors taxes seront joints au dossier.

Une demande de conseil a été faite auprès du lieutenant Bourcey, chef du centre « Sécurité Incendie » de La Chapelle-la-Reine pour la conduite à tenir en cas d'incendie dans les locaux destinés à recevoir du public.

#### 4) Département de Seine-et-Marne : convention de mise à disposition d'un abri-voyageurs / délibération n°56/2017

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler pour cinq ans la convention de mise à disposition gratuite par le Département de l'abri-voyageurs situé Place des Tilleuls.

#### 5) CDG (Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique) : convention unique annuelle aux missions / délibération n°57/2017

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention unique pour l'année 2018 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

#### 6) Décisions modificatives / délibérations n°58/2017, 59/2017 et 60/2017

a) décision modificative n°1/2017

Le conseil municipal annule et remplace la décision modificative n°1/2017 comme suit :

Article 66111	(emprunt intérêts) :	+ 2 058,50 €	} + 2 418,00 €
Article 6688	(frais emprunt) :	+ 300,00 €	
Article 673	(titres annulés N-1) :	+ 59,50 €	
Article 022	(dépenses imprévues) :	- 4 418,00 €	
Article 1641	(emprunt capital) :	+ 3 137,01 €	} + 5 127,01 €
Article 2112	(frais notaire, rue Larris) :	+ 2 000,00 €	
Article 020	(dépenses imprévues) :	- 5 127,01 €	

Cette décision modificative n°1/2017 est acceptée à l'unanimité.

b) décision modificative n°2/2017

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°2/2017 comme suit :

Article 673 (Titres annulés) :	+ 200,00 €
Article 022 (dépenses imprévues) :	- 200,00 €

c) décision modificative n°3/2017

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°3/2017 comme suit :

Article 21311 (Hôtel de ville) :	+ 200 000,00 €
Article 2313 (construction en cours) :	- 200 000,00 €

#### 7) Remboursement d'un sinistre / délibération n°61/2017

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le remboursement par l'assurance AXA de 420 € suite à la barrière endommagée rue des Roses.

#### 8) Délégués au SIARCE, SIGEGAS et CCAS / délibérations n°62/2017, 63/2017 et 64/2017

A la suite de deux démissions au sein du Conseil Municipal il convient de procéder aux remplacements suivants :  
Sont élus à l'unanimité :

**SIARCE :** Titulaires : Jean-Luc France-Barbou et Jean-Yves Lacroix;  
Suppléants : Julien Thévenet et Christophe Chamoreau

**SIGEGAS :** Titulaire : Annie Burguet.

Le Conseil municipal ne considère pas utile de procéder aux remplacements des délégués élus au **CCAS**.  
Par ailleurs, il décide de procéder aux remplacements suivants dans les commissions de la **Communauté de Communes du Pays de Nemours** :

**Commission mutualisation :** Titulaire : Christophe Chamoreau  
Suppléante : Annie Burguet

**Commission solidarité territoriale :** Titulaire : Delphine Blondeau  
Suppléant : Jean-Luc France-Barbou

## 9) **Affaires, informations et questions diverses**

### a) Travaux

Les premières phases de l'accès PMR de la médiathèque et de l'aménagement de la mairie seront achevées le jeudi 21 décembre. Après le déménagement pendant les vacances scolaires, l'accueil du public sera assuré le lundi 8 janvier dans des locaux tout neufs et enfin fonctionnels.

L'accès à la médiathèque dans la cour commune et les parking seront aménagés au printemps.

### b) Syndicat du collège / délibération n°65/2017

Du fait du changement de présidence du Syndicat du collège, il y a lieu de délibérer sur le changement des statuts : le nouveau siège social est situé à la mairie d'Amponville et la Trésorerie est désormais celle de Nemours. Le Conseil municipal entérine ce changement de statuts à l'unanimité.

### c) Chemin cyclable route de Puiseaux

Les modalités concrètes d'accessibilité aux deux-roues non motorisés du trottoir de la route de Puiseaux, de la rue des Lilas au rond-point, ont été arrêtées

### d) Île de loisirs

Monsieur le Maire, Vice-président de l'Île de Loisirs, informe des premières conclusions de l'enquête menée par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes. Il en ressort particulièrement que l'Île de Buthiers est la seule à être en équilibre financier

### e) Entretien de la Commune

Des devis sont en cours de réalisation par des entreprises paysagistes, pour l'entretien des espaces verts et des chemins de la Commune.

### f) Communication

Le numéro 4 de *L'Echo du clocheton* devrait être distribué à la mi-janvier.

### g) Animation

Le calendrier 2018 a été adopté par la commission « animation », et figurera dans *L'Echo du clocheton*. Il faut particulièrement noter que la Commune fêtera les 10 ans de la Médiathèque le 15 septembre, en même temps qu'il sera procédé à l'inauguration officielle de la nouvelle Mairie. Une exposition sur l'art rupestre sera présentée à cette occasion

---

***La séance est levée à 23 h 05***  
**Le Maire,**  
**Jean-Yves LACROIX**